



Taxe d'habitation et taxe audiovisuelle

Par **cihad**, le **20/10/2008** à **09:38**

bonjour,rnrnj'ai reçu ma ta xe d'habitaion et la redevance audiovisuelle, qui s'élève a 477 euros, mais voilà j'ai un crédit de 421 euros a payer tout les mois(crédit auto) plus avec toutes les factures (assurances....) il ne nous reste a peine 500 euros pour faire la fin du mois. rnJ'ai deux enfants plus mon mari, il a un revenu nette de 2000 euros par mois.rnrnQue puis je faire pour qu'on me deduisent une partie de la somme à payer ou une exonération totale?rnEst ce possible?rnrnMerci

Par **domi**, le **20/10/2008** à **09:43**

bonjour , si l'impôt est dû vous n'obtiendrez pas d'exonération .Il vous faut demander à votre CDI un délai de paiement ou un paiement en plusieurs fois.Domi

Par **juri15**, le **20/10/2008** à **11:45**

L'idéal étant par la suite de vous faire mensualiser, c'est beaucoup plus pratique.rnrnCordialement,rnJuri15